

Vie Associative - Première répartition de subventions 2002

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Proposition Commission 2002	Rappel 2001	
		en F	en €
Comités de Quartiers			
Comité de Quartier de Bregille	9 150,00 €	60 000,00	9 146,94
Comité de Quartier des Chaprais	1 000,00 €	7 000,00	1 067,14
Comité de Quartier des Montboucons	800,00 €	5 000,00	762,25
Comité de Quartier de Planoise	2 300,00 €	30 000,00	4 573,47
Comité de Quartier des Prés-de-Vaux	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
Comité de Quartier de Saint-Claude	15 000,00 €	100 000,00	15 244,9
Comité de Quartier de Saint-Claude (<i>personnel</i>)	12 200,00 €	20 000,00	3 048,98
Comité de Quartier des Torcols	450,00 €	2 000,00	304,90
Associations de Quartiers			
Colline des Tilleroyes	800,00 €	5 000,00	762,25
Combe Saragosse	1 100,00 €	7 000,00	1 067,14
Commune Libre de Saint-Ferjeux	1 200,00 €	8 000,00	1 219,59
Loisirs et Culture de Saint-Claude	150,00 €	1 000,00	152,45
Maison de Quartier de Velotte	600,00 €	3 000,00	457,35
Palente-Village	300,00 €	2 000,00	304,90
Planoise-Avenir	300,00 €	2 000,00	304,90
Tambour Battant	2 300,00 €	12 500,00	1 905,61
La Torcolienne	300,00 €	0,00	0,00
Nature et Loisirs			
A.B.C. Echecs	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
A.U.B. (Association des Usagers de la Bicyclette)	300,00 €	2 000,00	304,90
Amis de la Nature	600,00 €	4 000,00	609,80
Besançon Auto Miniature	300,00 €	2 000,00	304,90
Club Photo de Planoise	300,00 €	2 000,00	304,90
Groupe Spéléologique du Doubs	1 200,00 €	8 000,00	1 219,59

Associations	Proposition Commission 2002	Rappel 2001	
		en F	en €
Les Nyctalopithèques	150,00 €	1 000,00	152,45
Les Spiteurs Fous	150,00 €	1 000,00	152,45
S.H.A.G. (Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres)	700,00 €	5 000,00	762,25
La Tour Prends Garde !	3 000,00 €	20 000,00	3 048,98
Société Numismatique	300,00 €	2 000,00	304,90
La Voie des Fleurs	400,00 €	2 500,00	381,12
Anciens Combattants			
A.D.I.R.P.	450,00 €	3 000,00	457,35
Anciens Combattants de la S.N.C.F.	150,00 €	1 000,00	152,45
Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord	400,00 €	2 500,00	381,12
Mémoire de la Résistance	400,00 €	0,00	0,00
Divers			
A.T.T.A.C.	300,00 €	2 000,00	304,90
Centre Culturel Esperanto	400,00 €	2 500,00	381,12
Franche-Comté Consommateurs	1 500,00 €	15 000,00	2 286,74
R.E.C.I.D.E.V. (REseau Citoyenneté DEveloppement)	2 000,00 €	12 000,00	1 829,39
Société Protectrice des Animaux	4 600,00 €	30 000,00	4 573,47
U.F.C. Que Choisir ?	1 500,00 €	10 000,00	1 524,49
Afriq'Energies / Graviers Blancs	500,00 €		0,00
Amicale Franco-Turque	300,00 €		0,00
TOTAUX :	71 000,00 €	412 000,00	62 809,02

La dépense totale soit 71 000 € est à imputer sur les crédits inscrits au chapitre 92.025/ 6574/41070 du budget primitif 2002.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, vous ne serez pas surpris qu'une nouvelle fois je demande un vote séparé s'agissant d'ATTAC qui n'est pas une association comme les autres mais une organisation politique d'extrême gauche, et pour ma part je n'ai pas l'intention de voter.

M. LE MAIRE : Je vous accorde le vote séparé mais je ne peux pas vous laisser dire que ATTAC est une organisation politique d'extrême gauche, ATTAC dont je suis d'ailleurs membre avec beaucoup ici. Vous savez quel est son discours ; entre autres, elle prêche, pour l'instant d'ailleurs un peu dans le désert, pour l'institution de la taxe Tobin et je crois qu'à une période où l'on parle beaucoup de mondialisation, et d'une autre mondialisation, je crois que ATTAC est là pour réveiller les consciences. La Ville d'ailleurs a officiellement décidé de participer, nous sommes membres d'ATTAC. Je crois qu'il ne faut pas voir l'extrême gauche partout. Vous savez la mondialisation, on n'y va pas, on est dedans jusqu'au cou mais il faut voir comment on peut faire, aller vers une autre mondialisation. Je crois que ATTAC a un discours, on n'est pas obligé d'être d'accord avec tout ce qu'elle dit mais elle a un discours intéressant. Je vous rappelle quand même que c'est symbolique, 300 € soit à peu près 2 000 F. Ce n'est pas un très gros financement.

Je suis membre à l'Assemblée Nationale du groupe ATTAC. Dans ce groupe, il y a un certain nombre de députés RPR et Démocratie Libérale qui ne me paraissent pas être spécialement d'extrême gauche. Il y a le maire de Lamotte Beuvron dont le nom m'échappe, qui est de Démocratie Libérale, que vous devez connaître, c'est une personne assez sympathique d'ailleurs, il y a Maurice LEROY aussi, qui est Démocratie Libérale. Il était auparavant au PC, il a fait un grand écart et il s'est retrouvé à Démocratie Libérale. J'essaie de vous convaincre. Avec Maurice LEROY et le maire de Lamotte Beuvron, il y a aussi des membres qui sont UDF, madelinistes, RPR, PS, c'est vraiment «trans-partis» donc vous pourriez voter cette subvention mais enfin...

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, c'était juste pour rappeler et vous éviter des désagréments et des réflexions des uns et des autres. Il y a des supermarchés qui s'appellent ATAC. Il faut donc bien préciser qu'il s'agit de l'association là en question et que vous ne financez pas un quelconque supermarché.

M. LE MAIRE : Je crois que les supermarchés, il n'y a qu'un «t». Vous maintenez votre demande de vote séparé, Monsieur BONNET ? Faites un effort...

M. Pascal BONNET : Non, vous dites que 300 €, c'est symbolique. Refuser de voter quelque chose, alors que des parlementaires socialistes et d'autres aient pu céder aux sirènes d'ATTAC c'est une chose...

M. LE MAIRE : Et de Démocratie Libérale.

M. Pascal BONNET : ... et peut-être même de Démocratie Libérale, le principe des libéraux, c'est qu'ils sont libres de penser comme ils veulent, pour ma part je ne partage pas cette opinion et je reste persuadé qu'il y a une dimension politique...

M. LE MAIRE : Même les socialistes pensent comme ils veulent !

M. Pascal BONNET : J'espère pour vous. Il y a une démarche politique dont témoigne ATTAC qui, pour ma part, ne me convient pas...

M. LE MAIRE : OK, on va faire un vote séparé.

M. Marcel POCHARD : Je voulais savoir s'il y avait beaucoup d'associations qui avaient fait des demandes et auxquelles on avait refusé de donner une subvention.

M. Bruno MEDJALDI : Non, il y a eu quelques dossiers un petit peu fantaisistes qui ont été examinés par la commission et qui ont été, même pas refusés mais qui n'étaient même pas examinables. D'autres dossiers étant incomplets ou arrivés hors délais seront examinés à l'automne».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder ces subventions :

- à la majorité (4 Conseillers votant contre et 8 s'abstenant) en ce qui concerne ATTAC,
- à l'unanimité pour les autres associations.

N'ont pas pris part au vote pour les comités de quartiers où ils représentent la Ville, M. COLY, Mme GEIGER, Mme TISSIER, M. MEDJALDI, Mme SCHIRRER, Mme PANIER, Mme PRESSE, M. DAHOUI, Mme POISSENOT, Mme TETU, M. ALAUZET.

Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.